



Paris, le 19 juin 2014

**Microwave Vision annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 24,6 M€ pouvant être porté à 28,3 M€ en cas d'exercice de la clause d'extension**

- Prix de souscription : 10,40 € par action
- Parité : 2 actions nouvelles pour 3 actions existantes

**Engagements de souscription de Bpifrance et des fonds Seventure pour un montant total de 11,3 M€**

- Période de souscription du 20 juin au 8 juillet 2014

**MICROWAVE VISION**, un spécialiste mondial des systèmes de tests des ondes électromagnétiques, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») pour un montant brut de 24,6 millions d'euros (pouvant être porté à 28,3 M€ en cas d'exercice de la clause d'extension). Le Prospectus relatif à cette opération a été visé par l'AMF en date du 18 juin 2014 sous le numéro 14-300.

**Objectifs de l'opération d'augmentation de capital**

Depuis son introduction en bourse sur Alternext en 2005, Microwave Vision a multiplié par 6 son chiffre d'affaires grâce à une dynamique de croissance ininterrompue. En 2013, les performances ont une nouvelle fois été au rendez-vous avec un chiffre d'affaires de 51,5 M€, en croissance de 11%, un résultat opérationnel de 4,2 M€ en progression de plus de 12% permettant d'afficher une marge opérationnelle de plus de 8%. Le résultat net part du Groupe s'est établi quant à lui à 2,9 M€ en croissance de plus de 18%.

Fort d'une expérience éprouvée en matière d'innovation interne et d'acquisitions (3 opérations réussies depuis 2007), Microwave Vision est aujourd'hui prêt à accélérer pour profiter des nouvelles opportunités de croissance de ses marchés : explosion des objets connectés, généralisation des technologies « sans fil », développement des véhicules « intelligents », drones, nouveaux systèmes de surveillance spatiaux, terrestres et aériens, contrôle de l'environnement et des personnes...2014 profite déjà de cet élan, avec près de 18 % de croissance au premier trimestre et une progression de plus de 20 % des prises de commandes.



L'augmentation de capital doit ainsi permettre au Groupe de profiter pleinement de ce contexte prometteur et renforcer son potentiel de développement interne avec en ligne de mire un premier objectif pour 2015 : franchir le cap des 100 M\$ de chiffre d'affaires. Cette opération sera également essentielle dans la recherche de nouvelles opportunités d'acquisitions permettant d'enrichir le portefeuille de technologies du Groupe au service d'une ambition : bâtir une ETI leader à l'échelle mondiale sur le marché des systèmes de tests électromagnétiques.

Microwave Vision envisage d'allouer le produit net de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante, étant précisé qu'il s'agit d'une répartition indicative, susceptible d'évolution en fonction des opportunités à venir :

1. Permettre à MVG de disposer des moyens de saisir des opportunités de croissance externe (environ 80% du produit net de l'Offre). Les cibles potentielles seraient des sociétés générant entre 10 et 50M€ de revenus, profitables ou en passe de l'être rapidement du fait de leur intégration au sein de MVG, et présentes au sein de la chaîne de valeur de MVG ou dans des activités directement connexes et synergétiques. Les cibles potentielles seraient présentes essentiellement à l'international, notamment en Europe ou dans la zone Amériques.
2. Renforcer le financement des besoins en fonds de roulement liés à la croissance organique de MVG, dans un contexte de hausse du carnet de commandes sur d'importants projets à l'international, tout en assurant une qualité de service avant et après-vente optimale pour les clients (environ 10% du produit net de l'Offre).
3. Accélérer l'effort R&D de MVG, portant sur ses métiers cœurs comme sur de nouveaux développements, dans le cadre d'une stratégie R&D mieux globalisée et mutualisée, afin de maintenir le haut niveau de valeur ajoutée qui caractérise et différencie ses produits et prestations de service (environ 10% du produit net de l'Offre).

Une réalisation partielle de la levée de fonds, et notamment en cas de réduction à 75% de l'opération envisagée, permettrait la réalisation des mêmes objectifs avec une réduction au prorata des montants alloués. Il est néanmoins précisé que l'Offre fait l'objet d'intentions de souscription d'un montant de 11,3 M€ soit 45,85% de l'Offre. Le produit net en cas de réduction à 75% est estimé à 18 millions d'euros.

### **Principales modalités de l'opération d'augmentation de capital**

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 2 370 628 actions nouvelles au prix unitaire de 10,4 euros représentant un produit brut de 24,65 M€. Le montant total de la levée pourra être porté à 28,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension prévue dans le cadre de l'opération (émission de 355 594 actions complémentaires).

Chaque actionnaire de Microwave Vision recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 19 juin 2014. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de 10,4 euros par action à raison de 2 actions nouvelles pour 3 actions existantes.

Sur la base du cours de clôture de l'action Microwave Vision le 13 juin 2014, le prix d'émission des actions nouvelles de 10,4 euros fait apparaître une décote faciale de 10,42%.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.



## **Engagements de souscription**

### **Entrée de Bpifrance :**

Bpifrance a décidé d'accompagner le développement de Microwave Vision en participant à cette opération d'augmentation de capital.

Bpifrance s'est engagé aux termes du protocole d'accord qu'il a conclu avec les dirigeants, les autres cédants et les fonds Seventure, en date du 13 juin 2014, à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant maximum de 9 M€.

Bpifrance ne détient, à la date du Prospectus, aucune action Microwave Vision. En conséquence, Bpifrance procédera à l'acquisition de 747 895 DPS détenus auprès des dirigeants de la société, d'autres cédants et des fonds Seventure, tels que définis dans le protocole d'accord. Bpifrance souscrira à titre irréductible à un montant de 7,32M€ et placera un ordre à titre réductible d'un montant de 1,68 M€ correspondant à un engagement d'un montant total de 9 M€.

### **Engagement de souscription de Seventure :**

Actionnaire depuis 2003 de la société Microwave Vision, les fonds Seventure souhaitent poursuivre le développement de la société et se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant maximal de 2,3 M€. Les fonds Seventure souscriront à titre irréductible pour un montant total de 2,26M€ et placeront un ordre à titre réductible pour un montant de 0,034 M€.

### **Calendrier indicatif**

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 20 juin 2014 et se terminera le 8 juillet 2014 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché d'Alternext sous le code ISIN FR0011991314. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 8 juillet 2014 à l'issue de la séance de bourse.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 18 juillet 2014. Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la société.

Le résultat des souscriptions sera publié le 17 juillet 2014.

Dans le cadre de l'opération, Aurel BGC intervient comme Teneur de Livre. Euroland Corporate assure le rôle de Conseil et de Listing Sponsor de Microwave Vision.

### **Information du public**

L'opération a fait l'objet d'un Prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n°14-300 en date du 18 juin 2014.

Des copies du Prospectus sont disponibles sans frais au siège de Microwave Vision, 17, avenue de Norvège, 91140 Villebon-sur-Yvette. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Microwave Vision ([www.investisseur.microwavevision.com](http://www.investisseur.microwavevision.com)).

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques détaillés d'une part dans le chapitre 4 de la 1ère partie du Prospectus et d'autre part dans le chapitre 2 de la 2ème partie du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible



d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## CONTACTS

### Aurel BGC

Meir Benamram

+33 1 53 89 53 22

[mbenamram@aurel-bgc.com](mailto:mbenamram@aurel-bgc.com)

### Euroland Corporate

Julia Bridger

+33 1 44 70 20 84

[jbridger@elcorp.com](mailto:jbridger@elcorp.com)

## Contact presse

### Agence C3M

Michelle Amiard / Tél. 01 47 34 01 15 / [contact@agence-C3M.com](mailto:contact@agence-C3M.com)

Retrouvez toute l'information et les modalités de l'opération sur

[www.investisseur.microwavevision.com](http://www.investisseur.microwavevision.com)

Des questions ?

[microwave@actifin.fr](mailto:microwave@actifin.fr)

## ACTIFIN

Stéphane Ruiz : 01 56 88 1111

### A propos de MICROWAVE VISION

Depuis sa création en 1987, le Groupe Microwave Vision (MVG) développe un savoir-faire unique qui permet de visualiser les ondes électromagnétiques. Ces ondes sont au cœur de notre quotidien : Smartphones, ordinateurs, tablettes, voitures, trains, avions – tous ces appareils et véhicules ne fonctionneraient pas sans elles. Année après année, le Groupe met sur le marché et perfectionne des systèmes qui rendent les ondes visibles. Ils permettent à nos clients de mesurer leurs antennes lors des phases de développement de leurs produits.

La mission du Groupe est d'étendre ce savoir-faire unique à tous les secteurs où il peut apporter une forte valeur ajoutée. En 2012, MVG s'est structuré autour de 4 départements : AMS (Antenna Measurement Systems), EMC (Electro-Magnetic Compatibility), EIC (Environmental & Industrial Control) et NSH (National Security & Healthcare).

MVG est implanté dans 9 pays et réalise 90% de son chiffre d'affaires à l'export. Le Groupe compte plus de 300 collaborateurs et fidélise une clientèle de grands comptes internationaux. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 51,5 M€ en 2013. MVG bénéficie de la certification BPIFRANCE « Entreprise Innovante » et est éligible au PEA-PME.

NYSE-Euronext : ALMIC | Alternext, code ISIN FR 0004058949 | Pour en savoir plus : <http://www.microwavevision.com>



## RESUME DU PROSPECTUS

**Visa n°14-300 en date du 18 juin 2014**

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

<b>Section A – Introduction et avertissements</b>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avec le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières
<b>A.2</b>	<b>Revente ou placement final des valeurs mobilières</b>	Sans objet

<b>Section B – Emetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale</b>	La dénomination sociale de la Société est : MICROWAVE VISION (MVG)
<b>B.2</b>	<b>Siège social, secteur d'activité et nationalité</b>	MICROWAVE VISION est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Evry sous le numéro 340 342 153.  Siège social : 17, avenue de Norvège 91140 Villebon-sur-Yvette



		<p>Le Code APE qui identifie le type d'activité de l'entreprise est 7010Z (Activités des sièges sociaux).</p> <p>Le numéro SIRET de la Société est le 340 342 153 000 61</p>																																					
<p><b>B.3</b></p>	<p><b>Nature des opérations et principales activités</b></p>	<p>MICROWAVE VISION propose des solutions de tests et de mesures d'ondes électromagnétiques pour antennes.</p> <p>L'activité s'articule autour de quatre secteurs : le contrôle d'antennes « business unit AMS » (Antenna Measurement Systems), la comptabilité électromagnétique des systèmes « business unit EMC » (Electro-Magnetic Compatibility), le contrôle industriel et environnemental « business unit EIC » (Environmental and Industrial Control) et la sécurité et la détection (scanner médical, portiques d'aéroport...) Business unit NSH (National Security and Healthcare). La répartition du chiffre d'affaire par business unit est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="805 952 1254 1189"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2013</th> </tr> <tr> <th>M€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMS</td> <td>42,2</td> <td>82%</td> </tr> <tr> <td>EMC</td> <td>7,7</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>EIC</td> <td>1,6</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>NSH</td> <td>0,0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>51,5</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Répartition géographique du chiffre d'affaires</p> <table border="1" data-bbox="788 1301 1272 1507"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2013</th> </tr> <tr> <th>M€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Asie</td> <td>17,5</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td>Amérique du Nord</td> <td>18,5</td> <td>36%</td> </tr> <tr> <td>Europe</td> <td>15,5</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>51,5</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Depuis le rachat des sociétés ANTENNESSA, et ORBIT/FR, elle complète son offre en produisant et commercialisant des antennes ainsi que des chambres anéchoïdes permettant les mesures et tests, et avec l'acquisition de RAINFORD EMC Systems en juillet 2012 en intégrant les chambres anéchoïdes.</p>		2013		M€	%	AMS	42,2	82%	EMC	7,7	15%	EIC	1,6	3%	NSH	0,0	0%	Chiffre d'affaires	51,5			2013		M€	%	Asie	17,5	34%	Amérique du Nord	18,5	36%	Europe	15,5	30%	Chiffre d'affaires	51,5	
	2013																																						
	M€	%																																					
AMS	42,2	82%																																					
EMC	7,7	15%																																					
EIC	1,6	3%																																					
NSH	0,0	0%																																					
Chiffre d'affaires	51,5																																						
	2013																																						
	M€	%																																					
Asie	17,5	34%																																					
Amérique du Nord	18,5	36%																																					
Europe	15,5	30%																																					
Chiffre d'affaires	51,5																																						



<p><b>B.4</b></p>	<p><b>Principales tendances affectant l'activité</b></p>	<p>MICROWAVE VISION affiche une croissance de 11% à 51,5 millions d'euros au 31/12/2013, portée par les activités aérospatiales et défense et EMC (business unit dédiée aux tests de comptabilité électromagnétique des systèmes). 2013 a en effet permis de connaître un record de prises de commandes, à 53,05 M€, ce qui amène le carnet de commandes à 38,90 M€.</p> <p>Le levier de croissance EMC a été enclenché avec succès et devrait continuer à soutenir l'activité du Groupe sur les prochaines années. Au cours du T1, cette business unit a remporté un nouveau contrat de 3 M€ en Europe dans le secteur Automobile.</p> <p>Concernant la business unit AMS dédiée aux tests de contrôle des antennes, les perspectives pour 2014 sont portées par un renouvellement de la gamme (nouvelle StarLab, nouvelle SG 24) et un intérêt accru pour ses solutions robotisées (StarBot). MICROWAVE VISION est ainsi en 2014 à la tête d'une offre étendue et renouvelée.</p> <p>Confiante pour 2014, la société s'est fixé un objectif de croissance rentable avec pour moteur l'innovation et reste à l'écoute des opportunités de croissance externe. La direction a donc fixé comme objectif un chiffre d'affaires de 100 M\$ (65 M\$ pour AMS, 25 M\$ pour EMC, 10 M\$ pour EIC), en 2015, en maintenant un EBITDA compris entre 8 et 12%.</p> <p>Le 27 mai 2014, MVG a annoncé un chiffre d'affaires consolidé de 12,83 M€ pour le premier trimestre 2014, en hausse de 17,7% par rapport au T1 2013 (10,90 M€).</p> <p>Ce chiffre d'affaires trimestriel et la hausse de 22.4% des prises de commandes constatées sur le T1 2014 par rapport au T1 2013 renforcent la confiance du Groupe à faire progresser sa rentabilité en 2014.</p> <p>Le 12 juin 2014, Microwave Vision a annoncé la signature de 2 nouveaux contrats dans l'Automobile pour un total de 3,9 M€, confirmant ainsi la bonne dynamique de la business unit AMS.</p>
<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Appartenance à un groupe</b></p>	<p>MICROWAVE VISION est la Société mère de la compagnie regroupant les principales filiales suivantes : SATIMO INDUSTRIES (dont elle détient 100% du capital), ORBIT/FR (dont elle détient 63% du capital, le reste étant détenu par différents actionnaires du fait de la cotation sur le Nasdaq d'ORBIT/FR), AEMI (dont le capital est détenu à 100% par ORBIT/FR) et RAINFORD EMC (dont elle détient 100% du capital).</p>



Actionnaire	Situation en capital sur la base des titres en circulation au 09/05/2014		Situation en droits de vote théoriques sur la base des titres en circulation au 09/05/2014		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG sur la base des titres en circulation au 09/05/2014		
	Nb d'actions	% du capital	Droit de vote double	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote
	Seventure	653 427	18,2%	485 971	1 139 398	22,3%	1 139 398
Fonds Commun de Placement Stock Picking	320 000	8,9%	300 000	620 000	12,2%	620 000	12,2%
Mr Philippe GARREAU	211 774	5,9%	204 289	416 063	8,2%	416 063	8,2%
Mr Per IVERSEN	126 688	3,5%	122 688	249 376	4,9%	249 376	4,9%
Mr Arnaud GANDOIS	99 021	2,8%	73 982	173 003	3,4%	173 003	3,4%
Mr Eric BEAUMONT	49 642	1,4%	47 332	96 974	1,9%	96 974	1,9%
Mr Luc DUCHESNE	37 529	1,0%	33 713	71 242	1,4%	71 242	1,4%
Autre salariés	257 119	7,1%		257 119	5,0%	257 119	5,1%
Autres investisseurs* y compris :	993 277	27,6%		993 277	19,5%	993 277	19,5%
<i>Alto Invest</i>	219 143	6,1%		219 143	4,3%	219 143	4,3%
<b>Public</b>	839 101	23,3%	234291	1 073 392	21,0%	1 073 392	21,1%
<b>Titres en auto-détention</b>	10 683	0,3%		10 683	0,2%		
<b>TOTAL</b>	<b>3 598 261</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 502 266</b>	<b>5 100 527</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 089 844</b>	<b>100,0%</b>

\*Autres investisseurs institutionnels ne détenant pas plus de 5% du capital chacun à l'exception d'Alto Invest

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

A la date du présent Prospectus, il n'existe pas d'actionnaire détenant plus de 50% des votes et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni action de concert entre actionnaires, ni aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait octroyer un pourcentage de détention des droits de vote supérieur à 50%.

Un Pacte d'actionnaires non concertant dans le cadre de l'investissement de Bpifrance dans la Société sera signé entre Seventure, certains « Managers » et Bpifrance le jour de la réalisation de la présente Offre (soit le 17 juillet 2014 selon le calendrier indicatif).





**B.7**

**Informations financières historiques**

Les informations financières résumées du Groupe et figurant ci-dessous sont issues des comptes consolidés audités en norme IFRS au 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

	<i>En</i> <i>Normes IFRS</i>	<i>Keuros</i>	<b>31/12/2013</b> information financière consolidée 12 <i>mois</i>	<b>31/12/2012</b> information financière consolidée 12 <i>mois</i>	<b>31/12/2011</b> information financière consolidée 12 <i>mois</i>
Chiffre d'affaires			51 499	46 358	44 044
Produits des activités ordinaires			51 504	46 407	44 245
EBITDA*			5 570	5 145	4 143
Résultat opérationnel courant			4 276	3 834	3 154
Marge courante opérationnelle			8,30%	8,26%	7,13%
Résultat opérationnel			4 244	3 772	3 116
Résultat financier			(331)	(462)	(166)
Résultat net des sociétés intégrées			3 100	2 748	1 577
Résultat part du Groupe			2 964	2 503	1 730
<hr/>					
Actif immobilisé			7 277	5 371	4 524
Ecarts d'acquisition			13 530	13 521	11 511
Capitaux Propres part du groupe			36 252	34 240	31 904
Endettement financier brut			9 947	6 478	3 719
Liquidités			7 100	5 633	4 587
Endettement financier net			2 847	845	(868)
Gearing net**			8%	2%	-3%

\*EBITDA : résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

\*\* Gearing net : dette financière nette/capitaux propres

Conformément aux recommandations ESMA n°127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres, établie à partir des données financières consolidées selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes IFRS).

### Situation des Capitaux Propres et des dettes financières au 30 avril 2014

*En milliers d'euros (données consolidées)*

<b>Total des dettes courantes au 30 avril 2014</b>	<b>77</b>
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	77
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 30 avril 2014</b>	<b>9 591</b>
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	9 523
- Sans garanties ni nantissements	68
<b>Capitaux Propres au 30 avril 2014 (hors résultat de la période)</b>	<b>40 430</b>
- Capital Social	711
- Réserves	32 577
- Primes liées au capital	
- Report à nouveau	7 142

### Situation de l'endettement au 30 avril 2014

*En milliers d'euros (données consolidées)*

A	Trésorerie	2 023
B	Instruments équivalents	
C	Titres de placement	
<b>D</b>	<b>Liquidités (A+B+C)</b>	<b>2 023</b>
E	Créances financières à court terme	
F	Dettes bancaires à court terme	
G	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	887
H	Autres dettes financières à court terme	
<b>I</b>	<b>Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>887</b>
<b>J</b>	<b>Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>-1 136</b>
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	8 781
L	Obligations émises	
M	Autres emprunts à plus d'un an	
<b>N</b>	<b>Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>8 781</b>
<b>O</b>	<b>Endettement financier net (J+N)</b>	<b>7 645</b>

Il n'existe pas de dette indirecte ou conditionnelle.

Aucune évolution significative des capitaux propres et de l'endettement financier net du Groupe n'a eu lieu depuis le 30/04/2014.



<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	Sans objet.
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation de bénéfice</b>	Sans objet.
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	MICROWAVE VISION dispose, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des Valeurs Mobilières</b>	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes.</p> <p>Les actions nouvelles font l'objet d'une demande d'admission sur Alternext Paris, sous le code ISIN FR0004058949.</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euros.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions à émettre et quotité d'attribution</b>	2 370 628 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro, à libérer intégralement lors de la souscription, en numéraire par versement d'espèces, pouvant être porté à 2 726 222 en cas d'exercice intégrale de la clause d'extension.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit à dividendes ;</li> <li>- Droit de vote ;</li> <li>- Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> <p>Un droit de vote double est conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire (article 9 alinéa 5 des statuts de la Société).</p>
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes</b>	Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Sur le marché Alternext d'Euronext Paris, dès leur émission prévue le 18 juillet 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société



		(code ISIN FR0004058949).
C.7	<b>Politique de dividendes</b>	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices. La priorité étant donnée au financement de la croissance et du développement de la Société, la Société n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer des dividendes jusqu'en 2015 notamment du fait d'un covenant inscrit au contrat de financement de 8 millions d'euros avec les banques CIC, OSEO et Société Générale réalisé en juillet 2012.</p>
<b>Section D – Risques</b>		
D.1	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risque lié à la croissance de la Société</b> Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés pour gérer efficacement cette croissance, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés significativement.</li> <li>- <b>Risque lié aux évolutions technologiques</b> En plus des brevets codétenus, MICROWAVE VISION développe des technologies propriétaires afin de maintenir une position compétitive. L'évolution des appareils émettant des ondes électromagnétiques contraint la Société à développer de nouvelles solutions et à se tenir informée des nouveaux produits proposés par ses clients.</li> <li>- <b>Risque lié à l'environnement concurrentiel</b> L'environnement est concurrentiel mais les barrières technologiques à l'entrée sur le marché sont multiples.</li> <li>- <b>Risque lié à l'environnement économique</b> Un environnement économique dégradé pourrait affecter les résultats de la Société et ses conditions de financement auprès d'établissements de crédit.</li> <li>- <b>Risque vis-à-vis de collaborateurs clés</b> L'atout majeur de MVG est d'avoir su réunir un ensemble de collaborateurs-clés aux postes stratégiques de l'entreprise. Le départ de l'un d'entre eux pourrait être préjudiciable à la Société.</li> <li>- <b>Risque clients</b> MVG réalisant la quasi-intégralité de son chiffre d'affaires avec de grands groupes industriels français et étrangers, est peu confrontée à des problèmes d'insolvabilité.</li> <li>- <b>Risque lié à la garantie et la maintenance des systèmes</b> Chaque système de tests bénéficie d'une garantie de 1 an pouvant impacter négativement les résultats du Groupe. Des contrats de maintenance sont proposés aux clients afin d'assurer un support permanent et une mise à jour opérationnelle de leurs systèmes. Sans cela ou si la maintenance était mal effectuée, l'entreprise pourrait perdre un facteur clé de son succès et ses clients.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Risque fournisseurs</b> Pour chacun des composants entrant dans le cycle de production, MVG dispose d'au moins deux sources d'approvisionnement.</li> <li>- <b>Risque lié à la sous-traitance</b> Une dépendance à l'égard de sous-traitants sur la chaîne de production pourrait affecter la capacité du Groupe à produire et vendre ses équipements ou nuire à sa réputation. Une dépendance à l'égard de sous-traitants administratifs ou technologiques peut nuire à la capacité de fonctionnement efficace du Groupe.</li> <li>- <b>Risque de coalition des concurrents</b> Une fusion de concurrents du secteur de la mesure électronique ou d'autres secteurs alternatifs est difficile à prévoir et pourrait nuire à MVG.</li> <li>- <b>Risque lié à la propriété intellectuelle</b> MVG veille à protéger sa technologie par le dépôt systématique de brevets. Toutefois, compte tenu de ses activités antérieures à 1996 et du fait de son fonctionnement actuel, MVG est parfois amenée à utiliser des brevets dont elle ne possède pas l'entière propriété.</li> <li>- <b>Risque lié au contexte environnemental et réglementaire</b> MVG n'est pas soumise à un risque environnemental lié à des rejets ou stockage de matières dangereuses. Dans le domaine du contrôle industriel, les produits MVG respectent la directive européenne 2004/40/EC relative à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques des travailleurs.</li> <li>- <b>Risque de liquidité</b> Les dettes financières de MICROWAVE VISION figurant sur les comptes consolidés, au 31/12/2013, représentent 9 947K€.</li> <li>- <b>Risque lié aux engagements hors bilan</b> En cas de non remboursement de ses dettes, l'entreprise perdrait les biens mis en nantissement.</li> <li>- <b>Risque de taux d'intérêt</b> La Société a souscrit différents emprunts d'un montant de 6 000 k€ à taux variable (Euribor 3 mois + 2,17% et Euribor 3 mois + 2,7%). Au 31 décembre 2013, l'entreprise est toujours redevable de 5 330K€. Dans le cadre de sa politique de couverture de risque de taux d'intérêt la Société a souscrit à une assurance annuelle lui permettant de convertir ses emprunts à taux variables en taux fixes. Tant que la Société souscrit à cette assurance, elle n'est pas soumise à l'influence des variations de taux.</li> <li>- <b>Risque de taux de change</b> Le Groupe ne couvre pas son risque de taux de change.</li> <li>- <b>Risque sur actions</b> La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée</li></ul>
--	---



		auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.
D.3	<b>Principaux risques propres aux actions nouvelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité</li> <li>- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée</li> <li>- Dans le cas d'un exercice éventuel de la Clause d'extension, tout actionnaire historique qui n'aurait pas participé à l'opération à titre irréductible et/ou réductible subirait une dilution complémentaire dans le cas de la mise en œuvre de la clause d'extension.</li> <li>- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription</li> <li>- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement</li> <li>- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription</li> <li>- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur</li> <li>- L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Si les souscriptions n'atteignaient pas les 75 % du montant de l'émission prévue, l'opération serait annulée. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits. Il est néanmoins précisé que l'Offre fait l'objet d'intentions de souscription d'un montant de 11,3 M€ soit 45,85% de l'Offre</li> <li>- Alternext d'Euronext Paris n'étant pas un marché réglementé, les porteurs d'actions Microwave Vision ne bénéficieront pas des mêmes garanties et protections que sur un marché réglementé.</li> </ul>



<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<p><b>Produit brut de l'augmentation de capital</b> 24 654 531,20 euros pouvant être porté à 28 352 708,80 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.</p> <p><b>Produit net de l'augmentation de capital</b> 23,85 millions d'euros pouvant être porté à 27,45 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.</p> <p><b>Dépenses totales liées à l'émission</b> : environ 0,8 M€ En cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension les dépenses totales liées à l'émission s'élèveraient à environ 0,9 M€.</p>
<b>E.2</b>	<b>Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</b>	<p>Les fonds à provenir de la présente augmentation de capital auraient pour objectif de soutenir le développement de MVG comme un acteur majeur, global, dans ses domaines d'activité.</p> <p>L'Emetteur envisage d'allouer le produit net de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante, étant précisé qu'il s'agit d'une répartition indicative, susceptible d'évolution en fonction des opportunités à venir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Permettre à MVG de disposer des moyens de saisir des opportunités de croissance externe (environ 80% du produit net de l'Offre). Les cibles potentielles seraient des sociétés générant entre 10 et 50M€ de revenus, profitables ou en passe de l'être rapidement du fait de leur intégration au sein de MVG, et présentes au sein de la chaîne de valeur de MVG ou dans des activités directement connexes et synergétiques. Les cibles potentielles seraient présentes essentiellement à l'international, notamment en Europe ou dans la zone Amériques.</li> <li>5. Renforcer le financement des besoins en fonds de roulement liés à la croissance organique de MVG, dans un contexte de hausse du carnet de commandes sur d'importants projets à l'international, tout en assurant une qualité de service avant et après-vente optimale pour les clients (environ 10% du produit net de l'Offre).</li> <li>6. Accélérer l'effort R&amp;D de MVG, portant sur ses métiers cœurs comme sur de nouveaux développements, dans le cadre d'une stratégie R&amp;D mieux globalisée et mutualisée, afin de maintenir le haut niveau de valeur ajoutée qui caractérise et différencie ses produits et prestations de service (environ 10% du produit net de l'Offre).</li> </ol> <p>Une réalisation partielle de la levée de fonds, et notamment en cas de réduction à 75% de l'opération envisagée, permettrait la réalisation des mêmes objectifs avec une réduction au prorata des montants alloués. Il est néanmoins précisé que l'Offre fait l'objet d'intentions de souscription d'un montant de 11,3 M€ soit 45,85% de l'Offre. Le produit net en cas de réduction à 75% est estimé à 18 millions d'euros.</p> <p>Produit net estimé de l'augmentation de capital 23,85 millions d'euros pouvant être porté à 27,45 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.</p>



E.3	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>Nombre d'actions nouvelles à émettre</b> 2 370 628 actions (l'« Offre »)</p> <p><b>Clause d'extension</b> L'émission pourra être portée à 2 726 222 actions nouvelles en cas d'exercice de la Clause d'extension, soit 355 594 complémentaires.</p> <p><b>Limitation de l'Offre</b> L'émission des 2 370 628 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. La présente augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée.</p> <p><b>Prix de souscription des actions nouvelles</b> 10,40 euros par action, représentant une décote faciale de 10,42% par rapport au cours de clôture de l'action MVG le 13 juin 2014, soit 11,61 euro.</p> <p><b>Jouissance des actions nouvelles</b> Les actions nouvelles porteront jouissance courante.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b> Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 19 juin 2014 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription,</li> <li>- Aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 3 actions existantes possédées. 3 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 10,40 euros par action ;</li> <li>- Et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li> </ul> <p>Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra, alternativement ou cumulativement, dans des proportions qu'il déterminera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% du montant initial de l'augmentation de capital,</li> <li>- Répartir librement, à sa seule discrétion, les actions nouvelles non souscrites,</li> <li>- Ou les offrir au public.</li> </ul>
-----	---	---





Il est précisé qu'aucune période de suspension d'exercice des BSA en circulation n'est prévue.

**Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote du prix d'émission par rapport au cours de l'action et au cours de l'action ex-droit :**

Sur la base du cours de clôture de l'action MICROWAVE VISION le 13 juin 2014, soit 11,61 euros :

- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,48 euros,
- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 11,13 euros.
- Le prix d'émission des actions nouvelles de 10,40 euros fait apparaître une décote faciale de 10,42%,
- Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 6,56% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

**Intention de souscription :**

Aux termes d'un protocole d'investissement en date du 13 juin 2014, tel que modifié par avenant en date du 18 juin 2014, FPCI ETI 2020, représenté par Bpifrance Investissement (« Bpifrance »), sa société de gestion les fonds gérés par Seventure (« Seventure »), dont la liste figure ci-dessous, les managers (les « Managers ») et les autres actionnaires cédants leurs droits préférentiels de souscription à Bpifrance (les « Autres Cédants »), dont la liste figure ci-après ont pris les engagements suivants :

Engagement des « Managers » et des « Autres Cédants » détenant ensemble 20,51% du capital de la Société, de céder 100% de leurs DPS à Bpifrance, à un prix par DPS de 0,23€, égal à 50% de la valeur théorique du DPS calculée sur la base du cours moyen pondéré des 5 jours de bourse précédant le 13 juin 2014 (0,46€). Chaque Autre Cédant devra conserver 3 DPS pour soumettre l'ordre à titre réductible mentionné au ci-dessous.

Engagement des fonds d'investissement dont Seventure assure la gestion (« Seventure »), et détenant ensemble 18,38% du capital de la Société, de céder 50% de leurs DPS à Bpifrance au prix par DPS mentionné ci-dessus.

Les fonds d'investissement gérés par Seventure se sont engagés à souscrire à titre irréductible à hauteur de l'ensemble des droits préférentiels de souscription non-cédés à Bpifrance et à titre réductible à hauteur au minimum du produit de la cession des droits préférentiels de souscription cédés à Bpifrance étant précisé que la somme des souscriptions de Seventure représentera un montant total de souscription maximum de 2,3 millions d'euros dont 2 265 182,4 € à titre irréductible et 34 829,60 € à titre réductible.

Fonds gérés par Seventure	Nbr d'actions détenues	Nbr de DPS à céder à Bpifrance
A-Venture SAS	318 025	159 013
Banque Populaire Innovation 9	87 413	43 707
Banque Populaire Innovation 11	69 274	34 637
Banque Populaire Innovation 12	74 803	37 402
CA Innovation 7	29 720	14 860
CA Innovation 8	74 192	37 096
<b>TOTAL</b>	<b>653 427</b>	<b>326 714</b>



Les Managers et les Autres Cédants dont la liste figure ci-dessous, se sont engagés à réinvestir une partie du produit de cession de leurs droits préférentiels de souscription à Bpifrance, moyennant, s'agissant des Managers, leur souscription à l'intégralité des BSARmanagers qui leur seront attribués par le Conseil d'Administration de la Société postérieurement à la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus et, s'agissant des Autres Cédants, leur souscription à titre irrédactable et réductible à l'Offre au moyen des droits préférentiels de souscription qu'ils n'auront pas cédés à Bpifrance.

Managers Autres (AC)	(M) Cédants Identité	Nbr de DPS à céder à Bpifrance
M	Philippe GARREAU	211 774
	Agnès MESTREAU-	
AC	GARREAU	13 926
M	Per IVERSEN	126 688
M	Arnaud GANDOIS	99 021
AC	Karine GANDOIS	311
M	Lars FOGED	56 910
M	Gianni BARONE	52 246
M	Eric BEAUMONT	49 642
M	Luc DUCHESNE	37 529
AC	Christelle DUCHESNE	357
M	John NOONAN	9 644
AC	Georgina NOONAN	9 641
M	Bill FADDEN	15 722
M	John WHITE	14 875
M	John ESTRADA	13 382
M	Mike CONNOLLY	8 623
M	GIGON Finance Consulting	5 000
AC	Anne-Marie GIGON	127
M	Ludovic DURAND	3 490
M	Per NOREN	500
<b>TOTAL</b>		<b>729 408</b>

#### Engagement de souscription de Bpifrance

Bpifrance s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irrédactable à hauteur de l'ensemble des DPS acquis auprès des Managers, des Autres Cédants et de Seventure soit un maximum de 7 322 473,60 € et à titre réductible à hauteur de 1 677 530,40 € au maximum représentant un montant total de 9 000 004 €.

Il est précisé que la souscription de Bpifrance reste soumise aux conditions suivantes :

- I. respect des engagements de souscription susvisés de Seventure et des Autres Cédants.
- II. l'absence de survenance entre la date de signature du Protocole



d'Investissement et la date de la souscription de Bpifrance : (i) de perturbations graves dans les systèmes de compensation, de règlement-livraison ou de cotation de titres sur les marchés de NYSE Euronext à Paris ou sur les marchés des pays dans lesquels l'Opération sera proposée ; (ii) d'une interruption significative des activités bancaires en France, au Royaume-Uni ou aux États-Unis d'Amérique ; (iii) d'une baisse significative de l'un des indices suivants : CAC40, Eurostoxx50, S&P500, Dow Jones IA ou Nasdaq Composite ; (iv) d'un événement majeur d'ordre politique, financier ou économique, ou affectant les taux de change, et notamment tout acte de guerre ou de terrorisme, toute action ou conflit militaire ou armé (y compris la déclaration ou l'extension d'un conflit), tout état d'urgence, tout péril national ou toute catastrophe ou crise ; ou (v) un événement ou circonstance entraînant ou pouvant entraîner une dégradation importante de la situation financière, des résultats, des perspectives, de la valeur des actifs ou de l'activité de la Société ; pour autant, dans chaque cas, que l'événement ou la circonstance considéré compromette ou, de l'avis raisonnable de Bpifrance, soit de nature à compromettre sérieusement l'intérêt ou la réalisation de l'Opération.

Il est par ailleurs précisé que, conformément au protocole d'investissement susvisé en date du 13 juin 2014, tel que modifié par avenant en date du 18 juin 2014, et du pacte d'actionnaires qui sera signé à la date de réalisation de l'offre, les statuts de la Société devront prévoir que les décisions suivantes (concernant la Société et ses filiales) feront l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'Administration:

1. Vie sociale :

- a. Modifications significatives des statuts et du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- b. Liquidation ou dissolution amiables, de la Société et/ou procédure similaire (dans son pays d'immatriculation) relative à l'une de ses filiales importantes, retrait de cote;

2. Décisions stratégiques :

- a. Réorientation et/ou diversification significative de l'activité ;
- b. Cession, acquisition, apport ou échange d'actifs (i) d'un montant unitaire supérieur à 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos ou (ii) dont le chiffre d'affaires représenterait plus de 20% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos ;
- c. - Opération d'investissement (i) d'un montant unitaire supérieur à 50% du montant de capex de la Société pour l'année précédente ou (ii) d'un montant global supérieur à 120% du montant de capex de la Société pour l'année précédente ;  
- Fusion, scission, apport, partenariats, joint-ventures
- d. Transfert / délocalisation du siège social de la Société ou d'une partie significative des équipes R&D françaises existantes hors de France ;
- e. Conclusion d'un nouvel emprunt d'un montant unitaire supérieur à 15% du montant des capitaux propres tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos (ce seuil étant relevé, pour tout nouvel emprunt pendant l'exercice 2014, à 20% du montant des capitaux propres tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice 2013) ;



		<p>f. Modification ou refinancement d'un emprunt d'un montant unitaire supérieur à 110% du montant de l'EBITDA tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos ;</p> <p>g. Octroi de garanties / sûretés dans le cadre de marchés d'un montant unitaire supérieur à 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos ou pour toute autre raison d'un montant unitaire supérieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos ;</p> <p>h. Changement majeur dans la politique comptable ;</p> <p>3. Gouvernance :</p> <p>a. Conclusion de toute nouvelle Convention entre Parties Liées ;</p> <p>4. Titres :</p> <p>a. Emission de tous titres ou instruments financiers donnant ou pouvant donner accès au capital pour un montant supérieur ou égal à 5% du capital ;</p> <p>b. Transfert de titres de filiale (dont le chiffre d'affaires ressortant de ses comptes relatifs au dernier exercice clos est supérieur à 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos) à des tiers ou souscription/acquisition de titres émis par une entité (dont le chiffre d'affaires ressortant de ses comptes relatifs au dernier exercice clos est supérieur à 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe tel que ressortant des comptes consolidés de la Société relatifs au dernier exercice clos) autre qu'une filiale.</p> <p>5. Toute proposition à l'assemblée générale d'un projet de résolution relatif à toute distribution (notamment de dividendes ou de réserves), et plus généralement à la politique de distribution de dividendes, au rachat d'actions ou à d'autres paiements aux actionnaires ;</p> <p>6. Adoption et modification du budget, approbation et modification du plan d'affaires ;</p> <p>7. Toute proposition à l'assemblée générale d'un projet de résolution relatif à la nomination de commissaires aux comptes ;</p> <p>8. Rémunération de l'équipe dirigeante / intéressement des mandataires (en ce compris tous plans d'options de souscription d'achat, d'attribution d'actions gratuites ou autres mécanismes similaires) ;</p> <p>9. Nomination / révocation des dirigeants clés ;</p> <p>10. Toute proposition à l'assemblée générale d'un projet de résolution relatif à la révocation d'un membre du Conseil d'Administration ;</p> <p>11. Décision d'engagement ou de transaction relative à un litige d'un montant supérieur à 1 M€ ;</p> <p>12. Fermeture de sites ; adoption de Plans de Sauvegarde de l'Emploi ;</p> <p>13. Déclaration d'état de cessation des paiements, de placement sous procédure de sauvegarde ou procédure similaire ;</p> <p>14. Toute décision sortant du cours normal de l'activité et portant sur un montant unitaire supérieur à 500.000 €.</p> <p>Les statuts de la Société devront également prévoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sauf urgence, le délai de convocation du Conseil d'Administration sera de</li> </ul>
--	--	--



		<p>10 jours ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les décisions 1 à 4 (à l'exception de la décision 2.d) devront être adoptées à une majorité qualifiée (i) des 6/7ème des administrateurs sur première convocation ou (ii) des 6/7ème des administrateurs présents ou représentés sur seconde convocation ;</li><li>• la décision 2.d) devra être adoptée à l'unanimité des administrateurs.</li></ul> <p>L'ensemble des intentions de souscription à titre irréductible (9 587 760,00 €) et réductible (1 716 530,40 €) s'élève à 11 304 290,40 € soit 45,85% de l'Offre avant clause d'extension.</p> <p>Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5%.</p> <p><b>Garantie :</b> L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p><b>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public :</b> L'offre sera ouverte uniquement en France.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'offre :</b> La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :</b> Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 20 juin 2014 et le 8 juillet 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 8 juillet 2014 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p><b>Intermédiaires financiers :</b> Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 8 juillet 2014 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.  Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust-Service aux Emetteurs- 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 jusqu'au 8 juillet 2014 inclus.</p> <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p>
--	--	--



**Calendrier indicatif :**

13 juin 2014	Conseil d'Administration décidant le lancement de l'Opération et ses conditions
18 juin 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
19 juin 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
19 juin 2014	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
20 juin 2014	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Alternext Paris.
8 juillet 2014	Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
11 juillet 2014	Date de centralisation des droits préférentiels de souscription (dps)
16 juillet 2014	Décision du Conseil d'administration relative à la mise en œuvre de la Clause d'extension
17 juillet 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.
17 juillet 2014	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
17 juillet 2014	Conseil d'Administration constatant la réalisation de l'augmentation de capital et émettant les BSARmanagers
18 juillet 2014	Émission des actions nouvelles – Règlement-livraison.
21 juillet 2014	Admission des actions nouvelles aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris.

**Offre concomitante :**

Néant.

Néanmoins, conformément au protocole d'investissement en date du 13 juin 2014, tel que modifié par avenant en date du 18 juin 2014, postérieurement à la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 6 juin 2014, la Société procédera à l'émission des bons de souscription d'actions remboursables (les « BSARmanagers ») à titre onéreux au profit d'une trentaine de salariés et dirigeants du Groupe.

Les principales caractéristiques des BSARmanagers, telles qu'elles sont envisagées par la Société à la date du présent Prospectus sont les suivantes :

- Le nombre de BSARmanagers émis sera calculé afin de permettre la souscription d'un nombre d'actions qui n'excédera pas 5% du capital de la



		<p>Société (post-Offre et post-exercice desdits BSARmanagers), soit un maximum de 310 000 BSARmanagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les BSARmanagers seront émis par le Conseil d'administration qui constatera la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, soit le 17 juillet 2014.</li> <li>- Le prix d'émission d'un BSARmanagers sera fixé en fonction des caractéristiques des BSARmanagers et sera au moins égal à 5 % de la moyenne des cours moyens de l'action MICROWAVE VISION pondérés par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris précédant la date d'attribution desdits BSARmanagers par le Conseil d'Administration.</li> <li>- 1 BSARmanagers donnant accès à une action MICROWAVE VISION.</li> <li>- Le prix de souscription d'une action ordinaire de la Société sur exercice d'un BSARmanagers, sera déterminé par le Conseil d'Administration au moment de l'attribution des BSARmanagers, et devra être au moins égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des vingt (20) dernières séances de bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris (ou tout autre marché sur lequel la Société serait alors cotée) précédant la date d'attribution dudit BSARmanagers par le Conseil d'Administration et (ii) si une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions conférant des droits équivalents à ceux attachés aux actions résultant de l'exercice des BSARmanagers concernés (à l'exception des augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions, de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de bons de souscription d'actions ou d'options de souscription d'actions) étai(en)t réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSARmanagers concernés, le prix de souscription d'une action de la Société retenu dans le cadre de la plus récente desdites augmentations de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSARmanagers. Le prix d'exercice envisagé sera au minimum de 13,50 €.</li> <li>- Le prix de souscription des actions de la Société devra être intégralement libéré en espèces au moment de l'exercice des BSARmanagers.</li> <li>- Les BSARmanagers ne pourront être cédés ou exercés par les Managers qu'après une durée de détention de deux (2) ans à compter de leur souscription.</li> <li>- Les BSARmanagers ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext.</li> <li>- Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSARmanagers feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Alternext et seront négociables sur la même ligne que les actions existantes.</li> </ul> <p><b>Contact investisseurs</b>  Philippe GARREAU, Président Directeur Général  Pascal GIGON, Directeur Financier  contactfinance@lists.microwavevision.com</p>
<p>E.4</p>	<p><b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b></p>	<p>Sans objet.</p>



<b>E.5</b>	<b>Cession de valeurs mobilières Engagement de conservation</b>	<p>Aux termes du pacte d'actionnaires qui sera signé entre Seventure, certains « Managers » et Bpifrance le jour de la réalisation de la présente Offre (soit le 17 juillet 2014 selon le calendrier indicatif), les engagements de conservation suivants seront pris :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les fonds d'investissement gérés par Seventure (à l'exception du FCPI Banque Populaire Innovation 9) s'engageront à conserver leurs actions (y compris celles souscrites dans le cadre de l'Offre), pendant 240 jours suivant la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, à l'exception (i) des cessions intra-groupe, (ii) des cessions n'excédant pas 20% du volume quotidien des échanges d'actions de la Société sur le marché, (iii) des transactions hors marché n'excédant pas 3% du capital social de la Société à la date de la cession considérée et (iv) des cessions qui seraient réalisées dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échange.</li><li>2. Monsieur Philippe Garreau s'engagera à conserver ses actions (y compris celles souscrites dans le cadre de l'Offre) pendant une période de 2 années suivant la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, sous réserve, dans la limite globale, en une ou plusieurs fois, de 25% de sa participation au capital de la Société à l'issue de l'Opération (i) des cessions n'excédant pas 20% du volume quotidien des échanges d'actions de la Société sur le marché, (ii) des cessions hors marché et (iii) des cessions qui seraient réalisées dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échange.</li><li>3. Bpifrance s'engagera à conserver les actions de la Société qu'elle détiendra à l'issue de l'opération pendant une période de 2 années suivant la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus, à l'exception (i) des cessions intra-groupe, (ii) des cessions n'excédant pas 20% du volume quotidien des échanges d'actions de la Société sur le marché, (iii) des transactions hors marché n'excédant pas 3% du capital social de la Société à la date de la cession considérée et (iv) des cessions qui seraient réalisées dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échange.</li></ol>
------------	---	---



E.6

**Montant et pourcentage de dilution résultat immédiatement de l'offre**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 avril 2014, du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date et du prix de souscription) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)*		
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	11,37 €	11,34 €
Après émission de 2 370 628 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital à 100%	10,98 €	11,00 €
Après émission de 2 726 222 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital avec extension 15%	10,95 €	10,96 €
Après émission de 1 777 971 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital avec réduction à 75%	11,05 €	11,06 €

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 40 430 K€ au 30/04/2014

Base diluée suite à exercice des 8 000 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 8 000 actions nouvelles

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 avril 2014 et du prix de souscription des Actions Nouvelles) est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	1,00%
Après émission de 2 370 628 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital à 100%	0,60%	0,60%
Après émission de 2 726 222 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital avec extension 15%	0,57%	0,57%
Après émission de 1 777 971 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital avec réduction à 75%	0,67%	0,67%

Base diluée suite à exercice des 8 000 BSA en circulation donnant droit à souscrire à 8 000 actions nouvelles

		A titre indicatif, l'actionariat post-réalisation de l'opération à 100% prenant en compte les intentions de souscription serait le suivant :					
		Situation en capital post-opération		Situation en droits de vote théoriques post-opération		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG post-opération	
<b>Actionnaire</b>	<b>Nb d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Droit de vote double</b>	<b>Nb de droits de vote</b>	<b>% de détentions des droits de vote</b>	<b>Nb de droits de vote</b>	<b>% de détentions des droits de vote</b>
Seventure	874 582	14,8%	485 971	1 360 553	18,3%	1 360 553	18,3%
Bpifrance	865 385	14,6%		865 385	11,6%	865 385	11,7%
Fonds Commun de Placement Stock Picking	320 000	5,4%	300 000	620 000	8,3%	620 000	8,4%
Mr Philippe GARREAU	211 774	3,6%	204 289	416 063	5,6%	416 063	5,6%
Mr Per IVERSEN	126 688	2,1%	122 688	249 376	3,4%	249 376	3,4%
Mr Arnaud GANDOIS	99 021	1,7%	73 982	173 003	2,3%	173 003	2,3%
Mr Eric BEAUMONT	49 642	0,8%	47 332	96 974	1,3%	96 974	1,3%
Mr Luc DUCHESNE	37 529	0,6%	33 713	71 242	1,0%	71 242	1,0%
Autre salariés	214 802	3,6%		214 802	2,9%	214 802	2,9%
Autres investisseurs* y compris :	993 277	16,8%		993 277	13,4%	993 277	13,4%
<i>Alto Invest</i>	219 143	3,7%		219 143	2,9%	219 143	3,0%
<b>Public</b>	2 123 189	35,8%	234291	2 357 480	31,7%	2 357 480	31,8%
<b>Titres en auto-détention</b>	10 683	0,2%		10 683	0,1%		
<b>TOTAL</b>	<b>5 926 572</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 502 266</b>	<b>7 428 838</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 418 155</b>	<b>100,0%</b>
		*Autres investisseurs institutionnels ne detenant pas plus de 5% du capital chacun a l'exception d'Alto Invest					
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>	Sans objet					

### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de MICROWAVE VISION, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>) et de la Société (<http://www.microwavevision.com>).